

Le présent document compte 11 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 6 octobre 2015 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette

Personnel:	AEC	Monique Lafrance
	Greffier	Janine Lecours
	Administrateur en formation	Yves Morrissette

1. OUVERTURE

Résolution no. 348-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par: Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h00.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no.349-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le Conseiller Rhéaume déclare un intérêt pécuniaire aux sujets 10 et 11 du groupe de travail de finances concernant des demandes de contributions financières de la Radio CINN, étant un employé à contrat de la radio.

Le Conseiller Lemaire déclare un intérêt pécuniaire au sujet 1 du groupe de travail d'aménagement au sujet d'une demande de morcellement, ayant un lien de parenté avec le demandeur.

5. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL**

Résolution no. 350-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 75-15, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2015 et des réunions extraordinaires tenues les 16 et 28 septembre 2015.

ADOPTÉE

6. **DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS**

Valérie Picard, directrice générale du Conseil des arts de Hearst
Sujet : sensibilisation sur l'usage de la contribution municipale au Conseil des arts

Mme Picard remercie les membres du Conseil de la recevoir en délégation et poursuit en lisant sa présentation (copie en annexe).

Conseiller Rhéaume demande en quoi consiste le tourisme culturel, tel que mentionné dans sa présentation, et Mme Picard cite les événements tels que le Festival country de la perdrix et le Festival de l'humour sur lesquels le Conseil des arts et la Corporation de développement économique travaillent étroitement ensemble.

Le Maire Sigouin et le Conseiller Lemaire félicitent l'équipe du Conseil des arts pour leur programmation et les encouragent à poursuivre le beau travail.

7. **AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE**

Aucune

8. **CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**

Résolution no. 351-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE

9. **RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

Résolution no. 352-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- du Bureau de santé du Porcupine daté du 19 juin 2015;
- du Comité de planification des situations d'urgence datés des 16 et 17 septembre 2015;
- de l'Alliance communauté en santé daté du 17 juin 2015;
- du Conseil de la bibliothèque publique daté du 11 juin 2015;
- du Comité sur les soins de longue durée daté du 17 septembre 2015;
- du Comité d'accessibilité daté du 17 septembre 2015.

ADOPTÉE

10. **RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF**

L'administrateur en chef et l'administrateur en chef en formation font un résumé des diverses tâches accomplies depuis la dernière rencontre. Une copie des rapports est en annexe.

11. **FONCTIONS DU CONSEIL**

a) **Rapport du groupe de travail des travaux publics**

Aucun

b) **Rapport du groupe de travail d'aménagement**

i) ***Demande de morcellement pour lot rural au 30, chemin Collin***

Le Conseiller Lemaire réitère son conflit d'intérêt à ce sujet, il quitte la salle du Conseil et ne participe pas aux discussions ni au vote à ce sujet.

Résolution no. 353-15

Proposée par: Conseiller Claude Gagnon
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal n'a aucune objection à ce que le Conseil d'aménagement de Hearst donne son autorisation provisoire de morcellement pour un lot à bâtir rural sur une partie du code PIN 65042-0233, faisant partie du lot 19 dans la Concession 9, dans le Canton de Kendall, Ville de Hearst, tel que demandé par Luc Grandmont dans le dossier No. C05/15 dudit Conseil d'aménagement

ADOPTÉE

ii) ***Demande de modification au règlement de zonage pour autoriser des conteneurs sur terrains ruraux, commerciaux et industriels***

Résolution no. 354-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser et diriger la Directrice de l'aménagement à donner un avis public en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, d'un amendement proposé au Règlement de zonage de Hearst No. 65-04 qui permettrait l'utilisation de conteneurs d'expédition comme bâtiments de stockage pour de plus longues périodes de temps dans les zones commerciales (C), rurales (A) et industrielles (M), sous réserve de certaines conditions visant à contrôler les lieux et l'apparence de ces unités en:

- a) exigeant l'émission d'un permis de construction avant leur installation;
- b) limitant le nombre de conteneurs sur une propriété rurale (A) à un maximum de trois (3) placés d'une manière à ne pas être visible de la route;
- c) permettant que des conteneurs soient installées dans les zones Industrielles (M) et commerciales (C) dans les cours arrière ou latérales pour une période maximale de cinq (5) ans, à moins que les extérieurs de ces unités soient rénovés pour ressembler à des bâtiments traditionnels.

ADOPTÉE

iii) Utilisation du terrain municipal pour accès à la Maison renaissance

Résolution no. 355-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve en principe l'utilisation du terrain municipal décrit comme la partie 3 sur le plan de référence 6R-7768 par la Corporation de logements à but non-lucratif de la Ville de Hearst, comme une aire de stationnement et d'accès pour le Programme proposé d'intervention de crise et d'abri d'urgence qui sera exploité par la Maison Renaissance dans son bâtiment existant au 924, rue Hallé.

ADOPTÉE

iv) Demande de morcellement d'un terrain résidentiel pour logement existant

Résolution no. 356-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal n'a aucune objection à ce que le Conseil d'aménagement de Hearst donne une autorisation provisoire de morcellement pour un terrain résidentiel pour le logement existant situé au 1306, rue Prince, comme demandé par Denise Groleau au nom de Verna Stolz dans le dossier no C06/15 dudit Conseil d'aménagement.

ADOPTÉE

v) Approbation du rapport du groupe de travail d'aménagement

Résolution no. 357-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 29 septembre 2015.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

i) Utilisation sans frais de la piscine par l'Intégration communautaire

Résolution no. 358-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver la demande de l'Association de Hearst et de la Région pour l'intégration communautaire pour 20 heures d'utilisation gratuite de la piscine pour fins d'entraînement en vue de leur participation aux jeux Olympiques spéciaux 2015-2016, sujet à l'utilisation hors des heures de pointe.

ADOPTÉE

ii) Appui en principe d'une équipe de hockey Junior A à Hearst

Résolution no. 359-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT que le sport de hockey fait partie intégrante de la communauté de Hearst, et
CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Claude Larose est bien aménagé pour accueillir des équipes de hockey élites, et
CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Hearst juge qu'il est d'une grande importance que la communauté ait une équipe de hockey élite,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil appuie en principe les efforts de d'instaurer une équipe de hockey élite Junior A à Hearst.

ADOPTÉE

iii) Utilisation de la chambre 25 par l'équipe de hockey Midget HLK

Résolution no. 360-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de hockey midget AA Les Élans a eu, au cours des années, l'utilisation exclusive de la chambre No. 25 au Centre récréatif Claude Larose, et
CONSIDÉRANT QUE la ligue de hockey dans laquelle elle jouait a été abolie et, par conséquent, l'équipe de hockey Les Élans a suspendu son programme pour la saison 2015-16, et
CONSIDÉRANT QUE l'équipe de hockey Midget A Hearst Lumber Kings a demandé l'autorisation d'utiliser la chambre No. 25 au Centre récréatif pour la saison 2015-16,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil autorise les Midget A Hearst Lumber Kings à utiliser gratuitement et exclusivement la chambre No. 25 pour la saison 2015-16, sujet à ce que:
a) l'équipe libère la chambre dans l'éventualité que l'équipe Les Élans ou toute autre équipe de hockey d'un niveau supérieur soit activée;
b) la salle soit débarrassée de tous les équipements après chaque utilisation;
c) la Municipalité se réserve le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation de la salle par un autre organisme lors d'événements spéciaux, ladite décision à être prise à la discrétion du Directeur des parcs et des loisirs; et
QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU de résilier l'arrêté municipal No. 63-14, qui autorise l'utilisation de la chambre 25 par l'équipe de hockey Les Élans de 2014 à 2017.

ADOPTÉE

iv) Approbation du rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

Résolution no. 361-15

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des parcs et loisirs daté du 1er octobre 2015.

ADOPTÉE

d) **Rapport du groupe de travail de finances**

i) ***Entente avec OCWA pour le service de gestion du plan de filtration d'eau***

Résolution no. 362-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RESOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 76-15, étant un arrêté autorisant la signature d'une entente avec l'Agence ontarienne des eaux (OCWA) pour fournir des services de gestion, d'exploitation et de maintenance du plan de filtration d'eau pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

ii) ***Nouveau billet à ordre de HPDC***

Résolution no. 363-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté municipal No. 57-00 autorisant le transfert de tous les actifs et passifs de la Commission des services publics de Hearst à la Ville de Hearst, la Corporation de distribution électrique de Hearst a signé un billet à ordre d'un montant de 1,800,000 \$ à un taux d'intérêt de 12% par année, et

CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable de modifier le taux d'intérêt dudit billet à ordre pour satisfaire aux exigences de la Commission de l'énergie de l'Ontario,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accepter un nouveau billet à ordre de la Corporation de distribution électrique de Hearst à la Ville de Hearst au montant de 1,250,000 \$, soit le montant qui reste dû à la Ville, au taux directeur de la Banque du Canada plus 5,5%.

ADOPTÉE

iii) ***Entente avec Serco pour la location d'espace de bureau au Centre d'accueil Gilles Gagnon***

Résolution no. 364-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 77-15, étant un arrêté autorisant la signature d'une lettre d'entente avec Serco pour l'utilisation d'un espace de bureau au Centre d'accueil Gilles Gagnon pour des services d'examen de permis de conduire pour une période de trois ans se terminant le 31 août 2018 à un taux per diem de 110\$.

ADOPTÉE

iv) Modification à la formule de calcul du prix de carburant d'avion AvGas

Résolution no. 365-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

CONSIDÉRANT qu'il est jugé nécessaire d'être compétitif et comparable à d'autres aéroports pour la vente de carburant d'aviation 100LL,
QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver la modification de la formule de calcul du prix du carburant d'aviation 100LL (AvGas) à l'aéroport municipal René Fontaine pour établir une majoration de 30% sur le coût d'achat.

ADOPTÉE

v) Demandes d'aide financière

Le Conseiller Rhéaume réitère son conflit d'intérêt, quitte la salle du Conseil et ne participe pas aux discussions ni au vote à ce sujet.

Résolution no. 366-15

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des demandes d'aide financière et que celles-ci ont été étudiées à la lumière de la politique de dons de la Municipalité,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver les dons suivants:

- Radiothon de la Radio CINN – 150 \$
- Course Love4Gambia – Juliane Lacroix - \$150
- Alexandre Drouin championnat mondial de Karaté et Kickboxing - \$150.

ADOPTÉE

vi) Liste de chèques émis du compte général

Résolution no. 367-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver la liste de chèques émis du compte courant soit des numéros de chèques 20261 à 20850 totalisant 4 612 074,52\$.

ADOPTÉE

vii) Approbation du rapport du groupe de travail de finances

Résolution no. 368-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des finances daté du 5 octobre 2015.

ADOPTÉE

e) **Rapport du groupe de travail de politiques**

i) ***Opposition au modèle de financement de la santé publique***

Résolution no. 369-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil s'oppose fermement au rapport de 2013 du Groupe de travail d'examen du financement du ministère de la Santé et des soins de longue durée, accepté pour le budget de 2015 et au-delà, relativement au modèle du financement de la santé publique qui se traduira par un changement radical à long terme des ressources en santé publique au détriment des bureaux de santé ruraux et du nord de la province.

ADOPTÉE

ii) ***Appui au concept d'une ligne de chemin de fer Express Hearst-Sept Iles***

Résolution no. 370-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil appuie en principe l'idée du concept de l'Express Hearst-Sept Iles, dont les objectifs sont de créer une ligne de chemin de fer directe du centre du Canada au golfe du St-Laurent et à l'océan Atlantique afin d'augmenter les exportations de pétrole, de céréales, de bois et de métal sans mettre davantage en danger les zones densément peuplées.

ADOPTÉE

iii) ***Appui à la demande que la Commission des services de police élimine la prime d'ancienneté 3-6-9***

Résolution no. 371-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT QU'en 2002, l'Association des commissions de services policiers de l'Ontario a instauré la prime d'ancienneté/rétention 3-6-9, qui consiste en un salaire supplémentaire pour les agents de police en fonction de leurs années de service, afin de répondre au problème de rétention locale à laquelle faisait face la région de Toronto à ce temps, et
CONSIDÉRANT QUE la prime d'ancienneté/rétention 3-6-9 s'est infiltrée dans presque toutes les conventions collectives de la police, même s'il n'y avait aucun problème de rétention, et représente maintenant une augmentation d'environ 4,5% de l'enveloppe globale des salaires de la police,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil appuie fortement la résolution de la Commission des services policiers de Smith-Ennismore demandant à l'Association des commissions des services policiers de l'Ontario d'éliminer la prime d'ancienneté/rétention 3-6-9 puisqu'elle sert simplement à améliorer la rémunération des agents de police de longue date et à augmenter le fardeau sur les contribuables.

ADOPTÉE

iv) Appui à l'opposition de la vente de Hydro One

Résolution no. 372-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin

Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT QUE le système d'électricité public en Ontario est un atout essentiel pour l'économie et est vital pour le niveau de vie et le bien-être de tous les Ontariens, et

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les Ontariens conservent le contrôle public et la prise de décision publique à l'égard de l'électricité,

CONSIDÉRANT que si Hydro One est privatisé, il ne sera plus soumis à examen par le Commissaire, et ne sera plus tenu de fournir des informations ou des services aux citoyens en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, la Loi sur la divulgation des traitements publics ou la Loi sur les services de langue française,

CONSIDÉRANT QUE notre système d'électricité public génère actuellement des centaines de millions de dollars de recettes pour le gouvernement provincial chaque année pour aider à payer pour les services publics dont nous dépendons tous,

CONSIDÉRANT que la vente des actions de Hydro One offrira un gain financier à court terme pour la province en échange d'une perte financière beaucoup plus importante à long terme,

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial n'a pas le mandat des électeurs pour vendre une partie de Hydro One, et

CONSIDÉRANT QUE les sondages d'opinion montrent que les Ontariens s'opposent à la privatisation d'Hydro One par une marge importante dans toutes les régions de la province,

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Hearst demande au gouvernement provincial de:

- mettre fin à la vente d'une partie de Hydro One, et de maintenir Hydro One comme un bien public pour le bénéfice de tous les Ontariens,
- renforcer Hydro One en investissant dans la prochaine génération de travailleurs et l'amélioration de notre infrastructure de transport d'électricité,
- respecter l'autonomie et les pouvoirs décisionnels locaux des entreprises de distribution locales en ne forçant pas ces entreprises dans des fusions ou des ventes, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre de l'Ontario, au ministre des Finances, au ministre de l'Énergie, à Gilles Bisson, député provincial de Timmins Baie-James et à l'Association des municipalités de l'Ontario.

ADOPTÉE

**v) Demande pour le service en français à la ligne de signalement
« Attention : ours »**

Résolution no. 373-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin

Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT QU'il y a un grand nombre d'ours nuisibles dans la région de Hearst, mettant en danger la sécurité des citoyens, et

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Attention: Ours, le ministère des Richesses naturelles exploite une ligne de signalement sans frais 24 heures par jour pour tout problème relié aux ours gérée par du personnel formé au traitement des appels et à la détermination des réponses appropriées, et

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer que le nombre d'ours errants soit compilé dans les statistiques, les citoyens doivent appeler ce numéro sans frais car les appels à la Municipalité ou à la Police provinciale n'entrent pas dans les statistiques, et

CONSIDÉRANT QUE la ligne sans frais « Attention : Ours » offre des services en français, mais lorsqu'un appelant choisit l'option française, il est transféré à une messagerie vocale, et

CONSIDÉRANT que la seule façon qu'un appelant peut être immédiatement assisté est de parler en anglais,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'informer le ministère des Ressources naturelles du mécontentement de la Ville de Hearst relativement aux services en français par le ministère et son incapacité à entendre la voix des citoyens, et QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil demande à l'Honorable Bill Mauro, Ministre des Richesses naturelles et des Forêts, de se pencher sur cette injustice envers les citoyens français et d'assurer que les services soient offerts dans les deux langues officielles; et QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU de faire parvenir une copie de cette résolution à M. François Boileau, commissaire aux services en français.

ADOPTÉE

vi) *Adoption de la politique sur l'accès à l'information et délégation des pouvoirs de chef au greffier*

Résolution no. 374-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal No. 78-15, étant un arrêté municipal pour adopter la politique et les procédures sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour la Ville de Hearst, et de déléguer les pouvoirs et l'autorité du chef de la municipalité à la greffière aux fins de la Loi.

ADOPTÉE

vii) *Adoption du rapport du groupe de travail de politiques*

Résolution no. 375-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des politiques daté du 30 septembre 2015 et d'enlever les sujets 1 et 4 des travaux en cours.

ADOPTÉE

12. *AVIS DE MOTION*

Aucun

13. *TRAVAUX EN COURS / RÉSOLUTIONS DIFFÉRÉES*

Aucun

14. *HUIS-CLOS*

Résolution no. 376-15

Proposée par: Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par: Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil se réunisse en séance fermée afin de discuter des sujets suivants :

- a) Personnel du centre récréatif (article 239 2) d) de la Loi sur les municipalités);
- b) Chemin Collin (article 239 2) e) de la Loi sur les municipalités) ;
- c) Vente de terrain sur rue Kitchener (article 239 2) c) de la Loi sur les municipalités).

ADOPTÉE

Résolution no. 377-15

Proposée par: Conseiller Conrad Morin
Appuyée par: Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion ordinaire du Conseil reprenne et que le rapport confidentiel des délibérations en séance fermée soit par la présente noté pour l'information du Conseil.

ADOPTÉE

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 378-15

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 6 octobre 2015 soit maintenant levée à 20h36.

ADOPTÉE

Maire

Greffier